



AGIR POUR LE LOGEMENT



agence**centrale**
copropriété . gestion . transaction . location

HONORAIRES SYNDIC IMMEUBLE

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES TTC *

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion courante incluse dans le forfait annuel ** (Selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble...) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble a destination totale d'habitation 	Entre 120 € / lot et 220 € / lot
<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels) 	Entre 100 € / lot et 200 € / lot
<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à destination totale autre que d'habitation ET composé exclusivement de copropriétaires personnes morales 	Entre 100 € / lot et 200 € / lot
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vacation horaire 	
<ul style="list-style-type: none"> - Heures ouvrables 	Entre 72 € / h et 130 € / h
<ul style="list-style-type: none"> - Hors heures ouvrables 	Entre 90 € / h et 162.5 € / h
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prestation individuelle : état daté Les autres prestations individuelles sont indiquées dans le catalogue 	380€
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Location de salles chez le Syndic 	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage des documents 	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prestations variables (Travaux exceptionnels, placement des fonds...) 	Sur demande et devis Consultez votre catalogue détaillé

✓ Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1 200 € TTC